

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 NOVEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rapport d'activité du
Groupement d'Intérêt
Public Ecojonction pour
la période 2018-2020**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 novembre 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 novembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur RICHARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20201126-20-F-22-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

N° DE DOSSIER : 20 F 22

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
ECOJONCTION POUR LA PERIODE 2018-2020

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Saint-Germain-en-Laye ont constitué en 2017 un partenariat sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) dénommé « Éco Jonction ».

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport du G.I.P pour la période 2018-2020.

DÉLIBÉRATION

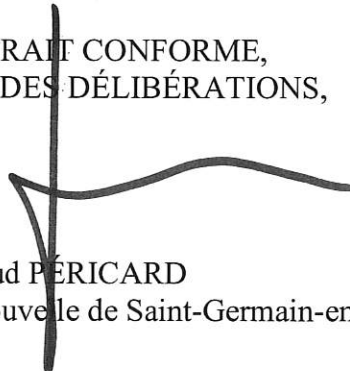
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport du groupement d'intérêt public « Éco Jonction » pour la période 2018-2020.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Bilan d'activité 2018-2020 du GIP entre l'EPLEFPA de Saint-Germain et la Ville de Saint-Germain-en-Laye

Le partenariat entre l'EPLEFPA de Saint-Germain et la commune de Saint-Germain-en-Laye a permis de mettre en œuvre le programme d'activité 2018-2020 établi lors de la création du GIP pour développer une coopération concertée dans les domaines de la production horticole et l'aménagement paysager sur le terrain d'expérimentation qu'est la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Ce travail décliné sur les volets formations, production, innovations et réalisations s'est traduit par les réalisations suivantes :

Année 1 – 2018		
Volets	Actions	Descriptif
Administratif et RH	Mise en place de la mise à disposition du personnel de la ville	Recrutement en interne et convention de mise à disposition
Logistique	Déménagement du matériel aux serres du Lycée	Rapatriement du matériel et des végétaux sur les plateformes de production du Lycée
Production horticole	Fleurissement	Commandes et préparations des productions d'annuelles, de vivaces, de bisannuelles
	Stockage des végétaux	Serres, pépinières et plateformes
Formation	Formation continue des services	Formation Certiphyto pour les deux agents MAD
Services	Aménagement de l'ENS des Plâtrières	Chantier école (nettoyage de la parcelle avant travaux, élagages) et fourniture (arbres et arbustes)
Administratif et financier	Point financier	Réalisation de l'avenant financier pour assurer la traçabilité de l'ensemble des flux
Année 2 - 2019		
Volets	Actions	Descriptif
Production horticole	Fleurissement	Commandes et préparations des productions d'annuelles, de vivaces, de bisannuelles
	Stockage des végétaux	Serres, pépinières et plateformes
Formation	Formation continue des services	<i>Pas de formation en 2019</i>
Services	Aménagement de l'ENS des Plâtrières	Chantier école (abattage, élagage, clôtures, aménagement jardins familiaux), fournitures terre et végétaux
Administratif	Planification	Prolongement de l'avis sur la création du GIP
Année 3 - 2020		
Volets	Actions	Descriptif
Production horticole	Fleurissement	Commandes et préparations des productions d'annuelles, de vivaces, de bisannuelles
	Stockage des végétaux	Serres, pépinières et plateformes

Formation	Formation par apprentissage et/ou continue des apprenants de l'EPLEFPA	Apprenti GAO rentrée scolaire 2020 : base de données SIG des arbres de la commune et plan de gestion des arbres
Services	Aménagement de l'ENS des Plâtrières	Chantier école (abattage, élagage, cheminements, barrières, fin des aménagements jardins familiaux), fournitures terre et végétaux
Matériels	Prêt de matériel et mise à disposition d'agents	Prêt de véhicules ou machines pour les besoins du GIP
Administratif	Planification	Prolongement de l'avis sur la création du GIP

Bilan du partenariat technique réalisé entre 2018 et 2020 :

Le bilan de ce partenariat est aujourd'hui positif, il a permis de mutualiser les savoir-faire, les connaissances et le matériel et ainsi réaliser des économies d'échelle importantes :

- Mutualisation de l'outil de production horticole (serres de l'exploitation) ;
- Mise à disposition de deux agents pour suivre l'ensemble des productions de l'exploitation (main d'œuvre complémentaire pour l'établissement) et montée en compétence des agents ;
- Regroupement des activités de production sur un site unique avec une plateforme de stockage des végétaux à proximité (suppression du haut le pied jusqu'à l'ancien site situé à Aigremont auparavant) ;
- Site de production des potées fleuries de la ville démonstrateur pour les étudiants ;
- Centrale d'achat de matériel et de fourniture (groupement des commandes de graines, terreau...);
- Mutualisation de matériel et de main d'œuvre : tracteurs, broyeur, poids lourd et chauffeurs ;
- Mise en application directes des principes d'aménagement paysagers appris par les étudiants sur les sites de la ville et les Plâtrières lors de chantier école ;
- Prise en charge des étudiants par les agents de la ville pour des séances de formation au enjeux de la préservation de la biodiversité et du fonctionnement des services d'une collectivité.

Cette collaboration a également permis d'améliorer la réactivité du service Parcs et Jardins grâce à la fluidité des échanges entre les deux structures :

- Contacts privilégiés avec les fournisseurs horticoles et délais de livraison réduits (fleurissement estival 2020 post COVID) ;
- Déplacement des plantes pour les décors lors des manifestations facilité (Journées européennes du patrimoine, marché européen...)

Enfin, cette coopération a également permis de mettre en valeur la technicité des services techniques sur le volet fleurissement en proposant la gamme sélectionnée par la commune aux autres villes de la région venant se fournir aux serres des Princesses.

Après ces 3 années, des ajustements ont été listés : répartition des plantes et ajustement du nombre de plantes produites, besoins de main d'œuvre complémentaire, améliorer le travail mené sur le volet formation...

La mise à jour de la convention triennale permettra de poursuivre ce partenariat dans des dispositions optimisées pour les trois années à venir.